

# CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAMPIERRE

Lundi 11 décembre 2017 à 20h30

Convocation le 04/12/2017

affichage le 18/12/2017

**Etaient présents** : Mesdames Josette PAILLARD, Joss BERNARD, Céline MAUCHAMPS, Valérie QUEUCHE, Martine ALBAN, et Messieurs Grégoire DURANT, Christophe FERRAND, Alain GOUNAND, Christophe THEVENOT, Florian DARQC.

**Procurations** : Mme BOUTER-TURILLON à Josette PAILLARD, Ludovic GERBE R à Grégoire DURANT et Patrice PROST à Christophe FERRAND.

**Secrétaire de séance** : Joss BERNARD

Après lecture faite par Monsieur le Maire du procès-verbal du 13 novembre 2017, plusieurs remarques et précisions y sont apportées avant validation.

M. GOUNAND précise qu'il a contacté l'ONF rapport à la demande de l'apiculteur, qui souhaite disposer des ruches dans les bois. Il est nécessaire d'établir une convention qui sera payante.

A propos de la réouverture de la rue de la Source, M. le MAIRE précise avoir contacté le propriétaire et n'avoir obtenu aucune réponse quant à la date d'enlèvement de l'échafaudage.

M. THEVENOT fait remarquer que le recrutement d'un 2<sup>ème</sup> agent technique a été évoqué, validé mais ne figure pas dans le compte rendu. M. le Maire confirme que ce point doit être précisé et rajouté.

M. THEVENOT tient aussi à préciser que les économies de fonctionnement servent à alimenter le budget des investissements et donc à financer les différents projets en cours. Cette volonté de bonne gestion en fonctionnement (contrats téléphone ou photocopieur par exemple) doit aussi s'appliquer aux travaux.

M. FERRAND souhaite faire une mise au point, par rapport à son intervention lors du dernier Conseil :

*Il précise qu'il n'y a aucune démarche personnelle, individuelle, aucune manœuvre politique ou politicienne, aucun règlement de compte, aucune histoire de clans ou de camp ennemi; ni d'attaque contre qui que ce soit !*

- *Il s'agit de rappeler que les décisions et les priorités doivent se prendre dans le respect de cette assemblée et de sa majorité, surtout pour des montants conséquents (ex 43 000 €).*

- *Il est nécessaire de respecter la légalité dans les consultations pour les travaux (>25000€ notamment).*

- *Souhait d'une maîtrise budgétaire en fonctionnement (y compris masse salariale), afin de limiter (voir diminuer) les impôts.*

- *Il s'agit de prioriser le projet des « Jardins de Jean », dans un avenir budgétaire des collectivités incertain.*

- Enfin, il faut accepter et admettre qu'au sein de cette assemblée il y ait des avis divergents, discordants, des points de vue et vision de la collectivité différents, sans créer la suspicion, sans faire des déductions ou des sur interprétations. C'est d'ailleurs sans doute cette diversité qui en fait sa richesse.

M. le Maire indique qu'il avait bien compris son intervention dans ce sens et que le Conseil a toujours été une instance et lieu de débat souhaité par M. Ferrand, qu'à aucun moment il n'a demandé au Conseil de le suivre dans ses choix et que chacun a, lui semble-t-il, toujours voté en pleine conscience sous aucune influence de quiconque.

M. DARCOQ précise que la consultation en « vins et spiritueux », faite pour privilégier un approvisionnement local pourrait être étendu aux jus de fruits notamment jus de pommes puisque nous avons la chance d'avoir un producteur sur Jura Nord.

Mme PAILLARD lit ensuite une mise au point de Mme BOUTER-TURILLON qu'elle représente ce soir : Pour elle, M. Ferrand avait bien abordé la comparaison du coût des travaux supplémentaires du parvis avec l'augmentation de 8% du taux d'imposition et elle a simplement renvoyé ses corrections à l'expéditeur du mail, c'est-à-dire la mairie, et non pas le mail personnel du Maire. M. le Maire comprend bien ses explications (il n'a jamais pensé que ce puisse être volontaire). La mise au point était donc nécessaire pour les fois prochaines.

Après toutes ces précisions et rectificatifs, le compte rendu de la séance du 13 novembre 2017 est validé à l'unanimité.

## **Ordre du jour**

### **Affaires générales**

- Dénomination Place Flore / Place Vautrot
  - Décision budgétaire modificative

### **Bâtiment**

- Changement du système de chauffage de la Mairie

### **Questions diverses**

### **Affaires générales**

<b>Dénomination Place Flore / place Vautrot</b>
---

M. le Maire rappelle la décision prise par le Conseil municipal d'étendre à la suite de l'aménagement de la place centre bourg, la place Michel Vautrot.

Suite à la pose de la plaque des réactions d'étonnement ont eu lieu dans le village, M. le Maire ayant également reçu divers courriers dont un de la famille Flore.

Interpellé à ce sujet, M. Vautrot a fait part par écrit au Maire de son intention de respecter la promesse donnée par l'ancien Maire aux ex propriétaires de la maison, chacun pouvant retrouver sa place.

M. le Maire, qui avait souligné ce point lors du précédent vote, fait passer à l'assemblée copie de la délibération de l'époque datant du 16 juin 2003 qui actait la promesse faite à la famille Flore de donner le nom à la place en question.

M. FERRAND estime qu'il n'y a donc plus lieu de débattre et appuie la demande du retour à la dénomination « place Flore ».

Mme BERNARD précise que cet argument avait déjà été avancé par les opposants au changement de nom mais que faute de pouvoir citer avec précision la date de la délibération, il n'avait malheureusement pas été pris en compte à ce moment-là.

Après délibération, la décision est donc prise à l'unanimité de baptiser officiellement et définitivement l'espace laissé libre par la Maison Flore, « Place Flore » et de conserver la « Place Michel Vautrot » tel qu'elle était au départ.

## **Décision modificative budgétaire n°2**

En avant-propos, M. FERRAND s'étonne que le sujet soit de nouveau abordé puisque le dernier Conseil a majoritairement refusé de voter cette DM2.

M. le Maire répond qu'il a souhaité proposer cette nouvelle DM avec les derniers chiffres et données réactualisées qui pourraient faire changer la donne.

L'esprit de la DM proposée par le Maire reste identique :

- 1 – Ajustement des crédits de fonctionnement au plus près des dépenses réalisées sur l'exercice (baisse des charges de personnelles et charges courantes),
- 2 - Ces modifications permettent d'ajuster l'excédent de fonctionnement et de combler une part du déficit d'investissement (non reporté au BP initial),
- 3 – Intégration du déficit d'investissement non inscrit au BP et DM1,
- 4 – Ajustement des dépenses entre opérations (Chemin du Cléau en moins 36 000 € et Parvis de l'école en plus 36 000 € pour couvrir les dépenses engagées), mais à coût global constant sur le chapitre,
- 5 – Inscription d'un emprunt court terme de 250 000 € pour combler le déficit d'investissement.

Mme BERNARD, ainsi que d'autres conseillers, déplore le fait que ce document n'ait pas été communiqué avant le conseil pour permettre de l'étudier sereinement mais rappelle le principe du vote de cette DM2 est un vote de confiance.

M. le Maire précise que les chiffres qu'il a énoncés ont été finalisés dans la journée, sur la base des derniers mandatements effectué le vendredi 8/12, mais que l'esprit de la DM 2 reste en effet le même que celle abordée lors du dernier conseil.

M. DARCQ demande quelles seraient les conséquences d'un 2<sup>ème</sup> rejet et M. le Maire lui répond qu'il n'y en a pas dans l'absolu, le compte administratif actera les dépenses et recettes de l'exercice 2017, et que le budget 2018 devra obligatoirement réintégrer le déficit d'investissement non effectué soit 329 680.08 euros.

M. FERRAND s'interroge sur la légalité d'une DM votée en décembre et se dit favorable à un statut quo, et à un report sur l'exercice 2018. M. le Maire n'a pas connaissance d'une interdiction de vote d'une DM tant que la clôture de gestion n'est pas faite.

Après débat, la DM2 tel que présentée par M. le Maire est rejetée par 8 voix contre et 5 voix pour.

## **Bâtiment**

### **Changement du système de chauffage de la mairie**

Mme PAILLARD, adjointe aux bâtiments, présente 2 devis pour remplacer la vieille chaudière à fuel qui consomme énormément. Elle précise que l'achat d'une chaudière à gaz à condensation pourrait être subventionné tout ou partie par la CCJN dans le cadre du projet TEPOS TEPCV.

Cette attribution de subvention n'étant pas certaine, elle demande au membre du conseil si elle peut poursuivre les démarches, même dans l'éventualité d'une absence d'aide extérieure. Plusieurs conseillers font remarquer qu'il serait aussi intéressant de faire chiffrer des modes d'énergie renouvelable.

Le Conseil municipal, après délibération décide, à l'unanimité, de poursuivre la démarche du changement de chauffage, autorise Mme PAILLARD à poursuivre les démarches et demande de subventions. Le Conseil avisera ensuite en fonction du taux de subventionnement et des dépenses.

## **QUESTIONS DIVERSES**

1 – M. le Maire fait part de la demande du Relais Assistantes Maternelles (RAM) qui organise une fête de Noël à la salle polyvalente le 15 décembre prochain. Le RAM souhaite obtenir un geste de la commune pour le prix de location, sachant que cette manifestation est totalement gratuite et ne rapportera rien aux organisateurs. Après délibération, le Conseil municipal accorde la gratuité de la salle à l'unanimité.

2 – M. le Maire fait part d'une demande de subvention financière des PEP 25 qui compte un Dampierrois dans leurs bénéficiaires. La règle générale appliquée aux associations extérieures à Dampierre peut s'appliquer et le Maire invite M. DARCO à en tenir compte dans l'élaboration de ses demandes au budget 2018. En l'occurrence une aide de 50 € (somme minimale sera attribuée à l'association).

3 – M. le Maire informe le Conseil sur les modifications des règles d'instruction des permis de construire. Cette compétence, auparavant exercée par la DDT, ne sera plus assurée et échoit à la CCJN au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Cette tâche peut être confiée au Grand Dole qui a un service dédié, avec une contrepartie financière. La part reversée ensuite par chaque commune sera d'autant moins importante que plus de communes y adhéreront. Dampierre a le choix de continuer à traiter ses dossiers en interne.

Après débat, le Conseil municipal décide à l'unanimité que bien qu'ayant les compétences pour le faire, la commune délèguera cette fonction à Jura Nord, par solidarité avec les communes n'ayant pas le choix.

4 – Christophe THEVENOT souhaite savoir où en sont les démarches de recrutement d'un nouvel agent en remplacement de celui qui a quitté la commune, mise en disponibilité totale. M. le Maire lui répond qu'il a déjà entamé des discussions avec l'autre agent pour définir les besoins, que le type de contrat pourra être un CCD et qu'une offre sera diffusée le plus largement possible. Aucune date ne peut être avancée avec précision, l'objectif étant néanmoins d'avoir un agent pour le 1<sup>er</sup> mars.

5 –. Joss BERNARD demande au Conseil de réfléchir à la possibilité de rétablir un moment festif sur la commune en offrant de nouveau un feu d'artifice et un apéritif à la population. Cette tradition avait été supprimée suite à la dissolution de l'association de la fête mais Mme BERNARD estime que rien n'empêche de le faire en dehors de tout contexte, en juin ou même à toute autre période. M. FERRAND rebondit sur le sujet en précisant que certaines petites communes comme Rans et Ranchot, se sont déjà groupées pour réduire les frais et qu'une réflexion s'est engagée au niveau de la CCJN.

6 –. Christophe FERRAND demande si la formation dans le cadre du droit individuel à la formation (DIF) est ouverte à tous les conseillers. Après la réponse affirmative de M. le Maire, il informe de son intention de suivre la formation « élaboration du budget communal » proposé par l'AMJ. Il rappelle à tous que les inscriptions doivent être closes pour le 14 décembre.

7 –. Florian DARCQ rend compte de l'opération Cartes Jeunes : 197 cartes ont été vendues, 34 pour le Jura, 163 pour le Doubs.

8 –. Alain GOUNAND informe que le SIED (Syndicat Intercommunal des Eaux de Dampierre) a programmé le changement de la conduite d'eau dans le quartier de l'église pour 2018. Il rappelle pour mémoire que les mêmes travaux ont été menés il y a peu au Grand Domaine et que la remise en état de la voirie a été totalement insatisfaisante. Le Conseil confirme que même si la voirie du Grand Domaine était déjà loin d'être en bon état, l'entreprise chargée des travaux a encore aggravé la situation de manière scandaleuse. En attendant un programme de réfection des voiries, il convient d'être vigilant pour les futurs travaux.

9 – Alain GOUNAND demande aussi un point sur les suites de l'incendie de la grange de M. Cantin. L'assurance a-t-elle remboursé quelque chose et si oui pourquoi la parcelle n'est-elle pas nettoyée ?

M. le Maire répond qu'il n'a aucune information récente et que s'agissant d'une propriété privée, la municipalité ne peut pas intervenir. Pour le moment, le secteur ne semble pas présenter de danger qui justifierait un arrêté de mise en péril.

Aucune autre question n'étant posée, M. le Maire remercie les membres présents, le public venu nombreux et souhaite à tous de joyeuses et sereines fêtes de fin d'année.

**Le prochain conseil aura lieu le lundi 15 janvier 2018. Les vœux du Maire sont programmés le vendredi 12 janvier 2018, à 19h00.**

La séance est levée à 22h00